

## **Planification écologique : et maintenant ?**

**Antoine Pellion\***

C'était l'une des promesses de campagne du président de la République en 2022 : placer la transition écologique au cœur de l'action du gouvernement, en rattachant la planification écologique à la fonction de Premier ministre. Le travail mené en 2023 par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), sous l'autorité directe d'Elisabeth Borne, se poursuit en ce début d'année 2024, avec la nomination du nouveau Premier ministre, Gabriel Attal.

L'ambition d'apporter une réponse de long terme, à la hauteur du défi climatique, de gagner en cohérence et en efficacité dans nos politiques environnementales est plus que jamais d'actualité, et le maintien du SGPE dans son rôle est en ce sens un signal important. La coordination interministérielle et le pilotage transverse des transformations de notre système socio-économique ont permis de grandes avancées dès la première année de planification écologique. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre les conditions de réalisation de chacun des leviers du plan endossé par le président de la République en septembre dernier.

L'année 2024 sera donc celle de la territorialisation de la planification écologique, afin que les grandes lignes nationales s'inscrivent à présent dans la réalité locale de nos territoires. Ce nouveau cadre d'action devra aussi faciliter la mobilisation des filières économiques et des entreprises, sur lesquelles repose la majeure partie de l'effort.

Les travaux de planification menés jusqu'à présent nous ont notamment permis de partager un discours de vérité quant au défi énergétique auquel

nous faisons face. Notre mix énergétique actuel révèle une dépendance encore très importante aux énergies fossiles, qu'il nous faudra réduire à 40 % en 2030 si l'on veut tenir nos engagements européens et nationaux. Cela implique tout à la fois la recherche continue d'une plus grande efficacité et la réalisation d'économies d'énergie, la substitution des énergies fossiles par l'électricité d'abord, et la biomasse là où c'est nécessaire, et l'accélération de nos efforts en matière de production d'énergie décarbonée (EnR, nucléaire), pour répondre à ces besoins nouveaux.

L'électrification jouant un rôle majeur dans la décarbonation de nos activités, la demande en électricité va augmenter fortement, représentant des besoins supplémentaires (intégrant une marge pour bouclage et export) de l'ordre de 90 TWh par rapport aux moyens de production existants. La Programmation pluriannuelle de l'énergie réaffirme à ce titre des objectifs très ambitieux de production d'énergies renouvelables : doublement du rythme pour le photovoltaïque et l'éolien en mer, et un effort maintenu pour l'éolien terrestre. De nouvelles énergies renouvelables telles que la géothermie ou le solaire thermique devront aussi entrer dans l'équation. Enfin, pour crédibiliser notre trajectoire post-2030, c'est dès maintenant qu'il nous faut agir pour augmenter notre capacité de production nucléaire. Au vu de la marche à franchir, il faudra nécessairement réduire notre consommation d'énergie finale : en entérinant des transformations structurelles vers plus de sobriété ; en relevant le défi de la rénovation thermique des bâtiments, sans oublier le tertiaire ; et en gagnant en efficacité énergétique dans tous les secteurs.

\* Secrétariat général à la planification écologique.

C'est bien grâce à une appréhension plus fine de notre consommation de ressources, tous secteurs confondus, que nous pourrions anticiper les conditions futures de l'équilibre entre l'offre et la demande. Dans la même logique, les travaux de planification nous ont donc aussi menés à documenter précisément les différents usages de la biomasse (exploitation de chaleur renouvelable, utilisation de biogaz, de biocarburants, de bois matériau, ou encore de stockage de carbone), et à les confronter à nos capacités de production (forestières, agricoles et aquatiques). En effet, compte tenu des contraintes qui s'exercent sur celle-ci, en conséquence du réchauffement climatique et de la dégradation des écosystèmes ; compte tenu aussi des multiples fonctions non énergétiques de cette ressource (alimentation, retour au sol, puits de carbone), un travail de priorisation des usages et de partage de la contrainte parmi les différents acteurs est à présent nécessaire, afin de remettre en adéquation l'offre et nos besoins. Cela implique de revoir l'ensemble de nos politiques publiques (subventions, fiscalités, normes...) affectant la production et la consommation de biomasse pour gagner en clarté et en cohérence avec notre stratégie, mais aussi en visibilité pour l'ensemble des acteurs économiques.

## BIOGRAPHIE

Ingénieur des Mines de formation, **ANTOINE PELLION** entre en 2012 au ministère de l'Écologie comme chef de bureau de la production électrique, et devient deux ans plus tard conseiller énergie de Ségolène Royal, ministre de l'Environnement sous François Hollande. Chef du pôle «écologie» à l'Élysée de 2017 à 2019, il prend la tête de ce même pôle à Matignon en 2020, avec un portefeuille comprenant les sujets d'environnement, d'agriculture, de transports, de logement et d'énergie auprès de Jean Castex d'abord, puis d'Elisabeth Borne, et de Gabriel Attal depuis sa nomination en janvier. Depuis 2022 et la création du Secrétariat général à la planification écologique, il combine ce rôle de conseiller du Premier ministre avec celui de secrétaire général à la planification écologique.